



QR CITA PREVIA

## RECENSEMENT D'HABITANTS

### NOUVELLES INSCRIPTIONS ET CHANGEMENTS D'ADRESSE

#### Comment faire les démarches en personne à l'OAC (Office d'Attention Citoyenne de la Mairie)

 **Sur rendez-vous À l'Office d'Attention Citoyenne (OAC) de la mairie**, Plaza de la Constitución, 10 (le rendez-vous peut être demandé via ce lien <https://oac.denia.es/va/inici/cita/cita.aspx?id=25>, en appelant le numéro de téléphone de l'OAC: 96 646 70 09, par email [oac@ayto-denia.es](mailto:oac@ayto-denia.es), ou en accédant au code QR.

#### **À savoir:**

- ✓ **Les documents d'identification personnels doivent être valides.**
- ✓ **Langue des documents : ils pourront être présentés dans les deux langues officielles : valencien et espagnol**, si c'est dans une autre langue, une traduction réalisée par le consulat ou par un traducteur assermenté doit être fournie.

**!! LA FALSIFICATION DES DONNÉES OU DES DOCUMENTS FOURNIS PEUT CONSTITUER UN DÉLIT**

#### **Documentation nécessaire:**

##### **1. Pour prouver l'identité, selon la citoyenneté:**

- ✓ **Espagnols majeurs de 14 ans:** Carte d'identité (DNI) ou passeport s'ils viennent de l'étranger.
- ✓ **Citoyens étrangers de l'Union européenne et d'autres états membres de l'espace économique européen (EEC) majeurs de 14 ans:** Certificat d'inscription au Registre de citoyens de l'UE avec le passeport ou carte d'identité de leur pays, ou si vous n'avez pas encore ce certificat, le passeport ou carte d'identité seront acceptés.
- ✓ **Citoyens étrangers majeurs de 14 ans qui n'appartiennent pas à l' UE ou EEC.** Carte d'identité d'étranger (TIE) sur laquelle figure le NIE ou si vous ne l'avez pas vous devrez fournir le passeport.
- ✓ **Mineurs de 14 ans, sans distinction de nationalité:** Livret de famille ou acte de naissance, et s'ils l'ont, carte d'identité.

##### **2. Enregistrements de mineurs:** dans tous les cas il faudra fournir le livret de famille ou acte de naissance.

- ✓ **2.1.- Enregistrements de naissance:** il sera traité d'office par communication de l'Institut national de la statistique (INE) ou à la demande des parents.

Différent types d'enregistrement:

- ✓ **2.2.- Enregistrement avec les deux parents:** le formulaire d'enregistrement sera signé par les deux parents. Si la démarche est faite par un des deux, il faut fournir l'autorisation de l'autre parent avec une copie de sa carte d'identité personnelle.
- ✓ **2.3.- Enregistrement avec un seul des parents, lorsqu'il n'y a pas de séparation ou de divorce ou qu'il n'y a pas de décision judiciaire pour la garde du mineur:** les deux parents signeront le formulaire d'enregistrement, ou l'autorisation de celui qui ne signe pas, sera fournie avec une copie de la pièce d'identité. (\*)

(\*) Lorsque exceptionnellement l'autorisation n'est pas disponible, une déclaration responsable sera remplie et signée par celui qui fait la demande.



## ✓ 2.4.- Enregistrement, quand il y a une décision de justice relative à la garde:

- **Tutelle et garde partagée:** Le mineur sera inscrit à l'adresse fixée par la décision de justice (\*). Si la décision ne fixe pas le lieu d'enregistrement, les deux parents signeront le formulaire d'enregistrement ou la preuve documentaire lorsqu'il y a un accord mutuel sera fournie. Si l'accord mutuel ne peut être prouvé, une nouvelle décision judiciaire sera présentée statuant expressément sur l'enregistrement. Dans ce cas l'enregistrement avec une déclaration responsable n'est pas possible.

(\*) Avec la décision judiciaire, une déclaration responsable indiquant que ladite résolution est en vigueur sera complétée.

- **Enregistrement avec le parent qui a la garde attribué en exclusivité:** les deux parents signeront le formulaire d'enregistrement, ou l'autorisation de celui qui ne signe pas sera fournie avec une copie de la pièce d'identité. *Lorsque exceptionnellement l'autorisation n'est pas disponible, une déclaration responsable sera remplie et signée par celui qui fait la demande attachant la decisión judicial.*

✓ **2.5.- Enregistrement de mineurs à un domicile différent de celui des parents qui ont la garde.** Les deux parents signeront le formulaire d'enregistrement ou une autorisation de tous les deux sera fournie avec une copie de la pièce d'identité, ou *exceptionnellement l'autorisation* de seulement un des parents avec la documentation correspondante selon les situations précédentes. La personne avec laquelle les mineurs s'enregistrent devra également signer le formulaire d'enregistrement.

✓ **2.6. Mineurs en tutelle ou placement en famille d'accueil:** la représentation sera accréditée en fournissant la décision judiciaire ou administrative correspondante



## **3. Justificatifs du logement:**

✓ **3.1.- Propriétaires:** justificatif de l'impôt sur les biens immeubles (IBI) de l'année dernière- Si c' est au nom de la personne qui s'enregistre, il ne sera pas nécessaire de le fournir, il sera obtenu à partir de la base de données de la mairie-, s'il n'apparaît pas à son nom, il faut présenter: acte notarié, contrat de vente, droit d'usufruit ou nota simple du Registre de la Propriété (à condition que la date d'émission ne dépasse pas 3 mois), et

-Dernière facture d'EAU de la maison.

✓ **3.2.- Locataires:** Contrat de location en vigueur (durée minimale de 6 mois à partir de l'enregistrement au Padrón) de résidence habituelle, le justificatif du dernier mois de location payé et facture d'EAU.

✓ **3.3.- SI VOUS N'ÊTES PAS PROPRIÉTAIRE OU NE DISEPOSEZ PAS DE CONTRAT DE LOCATION:** le propriétaire, usufruitier ou le locataire du logement devra signer l'autorisation au formulaire d'enregistrement ou l'autorisation pourra être fournie par écrit avec la carte d'identité et justificatif du logement correspondant. Si la personne qui autorise est le locataire celui-ci devra être enregistré au même logement.

✓ **3.4.- Si le propriétaire de l'immeuble est une entreprise ou une société** vous devrez fournir, en plus des documents justificatifs du logement, le document qui certifie la relation de la personne qui signe l'autorisation avec l'entreprise ou société.



## **Délai de décision:**

- Maximum 3 mois.
- Si on fait la démarche en personne et la documentation présentée est correcte, la registration au recensement sera automatique.



**Les formulaires d'autorisations et déclarations responsable seront fournis par l'OAC. Si vous avez des questions, nous vous aiderons par e-mail oac@ayto-denia.es ou en nous appelant au 96646 70 09.**